

Extraits de la séance du conseil communal du 14 juillet 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*,
Toussaint A. et Krier H. et Reiland M., *échevins*,
Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J.,
Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R.,
Prickaerts P. et Vullers W., *conseillers*,
Neyens T., *secrétaire*.

Absences (exc.) : /

Nomination d'un fonctionnaire communal (À huis clos)
Le conseil communal, en présence d'une candidature et de 13 membres votants, décide à l'unanimité de nommer définitivement le sieur Victor Kass, domicilié à Beaufort, au poste de conseiller écologique, sous le statut du fonctionnaire communal, groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le bourgmestre Michel Malherbe et le conseiller Fränz Kass n'ont pas pris part aux délibérations et décisions.

	dépenses salaires + factures	recettes
A1 – Gestion durables des forêts (FO)	380.000,00 €	315.000,00 €
A2 – Protection de la nature (PN)	100,00 €	0,00 €
A3 – Sensibilisation et information au public (SP)	150,00 €	0,00 €
A4 – Accessoires	200,00 €	20.000,00 €
Total – Plan de gestion ANF	985.000,00 €	335.000,00 €

Construction d'un complexe sportif au « MierscherbiERG »
Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avant-projet sommaire avec devis pour la construction d'un complexe sportif au « MierscherbiERG » au montant total de 155.200.000,00 € TTC.

Urbanisme
Modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG)
Le conseil communal, vu le projet des modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch consistant dans le reclassement des terrains de la zone agricole

Demandes d'un avancement (À huis clos)

- Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder au sieur Christian Mohr un 1^{er} avancement en traitement au grade 11 dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} juin 2025.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à la dame Nadine Schiltz un 2^e avancement en traitement au grade 12 dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1^{er} juin 2025.

Plans de gestion des forêts communales
Le conseil communal approuve à l'unanimité les plans de gestion des forêts communales tel qu'ils sont établis et proposés par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2026 et qui prévoient :

en zone de bâtiments et d'équipements publics, afin de permettre la réalisation de la 4^e étape d'épuration et la réalisation d'une station de pompage pour la mise en place d'un chauffage urbain, décide à l'unanimité

- de donner son accord aux modifications ponctuelles de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au site « In Irbicht » à Beringen.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, l'échevin Abby Toussaint n'a pas pris part aux délibérations et décisions.

Projet d'aménagement particulier sis à Mersch

Vu la lettre du 4 avril 2025 de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, demandant des dérogations au PAP NQ pour la construction d'une structure provisoire pour l'École Internationale Mersch Anne Beffort et aux plans y relatifs du 20 mars 2025,

- le conseil communal approuve avec 13 voix OUI et 2 ABSTENTIONS le projet d'aménagement particulier présenté par le bureau E-cone S.à.r.l. de Mersch pour le compte de l'Administration communale de Mersch sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu-dit « Quartier de l'Alzette ».

Projet d'exécution avec convention

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet d'exécution et la convention du 18 juin 2025 relatifs au plan d'aménagement particulier concernant des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, aux lieux-dits « Merscher Berg », « Auf dem Mierscher Weg », « Notzengrund », « Auf dem Pettingerweg », « In den Gehren » et « Auf dem Reckinger Weg » visant l'aménagement des zones d'activités économiques communale et régionale ZAMID.

Lotissement d'une propriété

Le conseil communal approuve à l'unanimité la demande de lotissement présentée le 16 mai 2025 par le sieur Nicolas Guth de Mersch relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 6, Lohrbierg, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.

4^e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau

Le conseil communal décide à l'unanimité d'émettre l'avis suivant au sujet du « calendrier et programme de travail » prévisionnel dans le cadre de l'élaboration du 4^e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau :

- Au sujet du calendrier aucune remarque directe n'est à formuler. Toutefois, le conseil communal remarque que la mise en œuvre des mesures définies se réalise extrêmement lente et souffre des lourdeurs administratives ;
- Au sujet du programme de travail, le conseil communal tient à répéter les points énoncés lors de sa séance du 26 juin 2019, lesquels sont toujours à considérer respectivement à évaluer :

- 1) Bases légales et opposition des propriétaires
Il est constaté que, pour certaines mesures hydro-morphologiques (ex. : suppression de barrages) ou d'assainissement (ex. : servitudes, RUB), plusieurs propriétaires s'opposent toujours aux projets définis. Des instruments légaux plus efficaces concernant les propriétés privées (ex. : nouvelles bases légales sur l'expropriation ou les servitudes) doivent être introduits.
- 2) Impact financier des mesures exécutées
L'un des objectifs de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) est d'atteindre les résultats environnementaux au moindre coût. Le conseil communal demande que les mesures soient mises en œuvre là où leur efficacité est maximale et leur coût minimal.

Par ailleurs, les procédures de suivi financier, notamment l'octroi de subsides, doivent être simplifiées pour encourager les communes à agir.

- 3) Consultation préalable des communes et participation du public
Il est souvent constaté que les projets ne sont plus modifiés après leur publication, car tout changement requerrait de nouvelles études longues et coûteuses.

Le conseil communal demande à être consulté en amont des études environnementales afin de pouvoir formuler un avis préalable, comme c'est déjà le cas dans certains projets communaux.

- 4) Conception définitive des mesures exécutées
Certaines mesures exécutées diffèrent de celles prévues dans le plan de gestion (ex. : suppression du barrage « Grommeschmillen » au lieu d'une passe à poissons), entraînant des dépassements de coûts.
- 5) Coordination des mesures
Les mesures doivent être mieux coordonnées pour garantir leur efficacité. Par exemple, supprimer plusieurs barrages ne suffit pas si un seul barrage reste infranchissable pour les poissons.
- 6) Information au public
Une communication plus proactive, ciblée et en amont envers le public doit être envisagée pour les projets à venir.

Approbation de décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivant :

Projets et articles budgétaires	Sommes des devis en € (dates votes du conseil communal)	Dépenses en € TTC
Aménagement d'un « Pompjeesmusée » à Moesdorf	1.505.406,33 (09/09/2020)	1.316.358,41
Réaménagement du campus scolaire « Centre » à Mersch – Démolition	1.050.294,38 (03/02/2020)	858.989,38
Réaménagement du campus scolaire « Centre » à Mersch – Acte Œuvres paroissiales	181.851,51 (16/12/2019)	181.851,51
Élaboration d'un plan directeur et d'un PAP pour le quartier de la Gare à Mersch	/	1.245.826,05

Harmonisation de la numérotation des unités d'habitation et d'activités commerciales au sein de l'immeuble dit « Centre Marisca » à Mersch

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de réattribution des numéros d'adresse des unités de l'immeuble « Centre Marisca » ;
- de fixer la date d'entrée en vigueur de la nouvelle numérotation au 1^{er} octobre 2025 ;
- de charger les services compétents de l'envoi des documents aux occupants concernés et de les assister, le cas échéant, dans l'accomplissement des démarches administratives ;
- de transmettre une copie de la présente délibération aux services étatiques concernés ainsi qu'aux entreprises POST et CREOS pour mise à jour de leurs registres.

Nouvelle fixation du prix des repas sur roues

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adapter le règlement-taxi relatif à la livraison des repas sur roues avec effet au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Chapitre 223 : Repas sur Roues.

- Vente des repas sur roues/ par repas
15,50 € (14,50)
- Location unité d'induction/ par mois
6,00 € (inchangé)

Fixation du prix de vente de la figurine « De Superjhemp »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'ajouter l'article ci-après au règlement-taxi communal :

Chapitre 1390: Recettes diverses

- Miniature de la sculpture « De Superjhemp » : 140 €

Statuts de sociétés

Le conseil communal prend connaissance des nouveaux statuts présentés par les associations sans but lucratif

- « Parents of the dragons a.s.b.l. » avec siège social à Mersch ;
- « Les Loutres de Mersch a.s.b.l. » avec siège social à Mersch.

Contrats, conventions et actes

- Le conseil communal approuve à l'unanimité le compromis de vente du 9 respectivement 14 juillet 2025 par lequel la société coopérative Banque Raiffeisen s'engage à vendre à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch comme suit :

- section G de Mersch, sous le numéro 1933/6399, lieu-dit « Rue Adolphe Bouvart », place, contenant 5 ares 42 centiares;
 - section G de Mersch, sous le numéro 1933/6622, lieu-dit « Rue Adolphe Bouvart », place, contenant 5 ares 33 centiares;
- au prix total de 1.290.000,00 €.

- Le conseil communal approuve à l'unanimité

- le compromis de vente du 7 juillet 2025 par lequel la dame Faber cède à la commune une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune, section G de Mersch, au lieu-dit « Unter Sannert », pré, d'une contenance total de 85,20 ares, à savoir une superficie d'environ 11,68 ares au prix total de 8.176,00 €
→ utilité publique : aménagement et mise en valeur des abords du monument de l'indépendance au Krounebiert à Mersch;

- b) le compromis de vente du 7 juillet 2025 par lequel les conjoints Kerger-Bertemes cèdent à la commune la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu-dit « In Bruch », terre labourable, contenant 11,62 ares au prix total de 8.134,00 € → utilité publique : améliorer de manière significative les conditions d'accès et de circulation dans un secteur identifié comme accidentogène ;
- c) l'avenant du 30 juin 2025 à la convention du 3 décembre 2018 entre la commune et le fonds de gestion des édifices religieux portant sur une précision relative à l'article 3 concernant le paiement des indemnités contractuelles ;
- d) le contrat du 11 mars 2025 entre la commune de Mersch et le Ministère de la Culture portant sur la coopération entre la commune de Mersch et les Archives nationales ;
- e) la concession funéraire au profit du sieur Sebastiao Alves Nogueira de Reckange pour un caveau au cimetière de Mersch ;
- f) la convention du 30 juin 2025 entre la commune et Monsieur Fränz Kass concernant le raccordement à la conduite d'eau de distribution communale pour l'alimentation en eau potable de la ferme 1, Berzelterhaff à L-7543 Mersch avec maison d'habitation.

Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature

Le conseil communal, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'adhésion de la commune d'Ettelbruck au SICONA-Centre.

Circulation

- Le conseil communal décide à 4 voix OUI ; 9 voix NON et 2 ABSTENTIONS de rejeter la modification proposée du règlement de circulation communal relative à la Rue de Beringen à Mersch .
- Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation communal sur plusieurs points.
- Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins concernant un certain nombre de règlements de circulation temporaires et demande les approbations ministérielles requises.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers

Deux points supplémentaires après modification à l'unanimité de l'ordre du jour en début de séance :

Commissions communales : Modification

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification sollicitée par l'association de gymnastique « Mierscher Turnveräin » et de remplacer Madame Lindsay Kelly par Madame Martine Kettel en tant que représentante de l'association précitée au sein de la commission consultative communale des sports.

Occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes

Le conseil communal décide à l'unanimité des membres présents de remplacer les délibérations des séances du 5 mai 2025, respectivement du 2 juin 2025, et d'arrêter un règlement communal retravaillé concernant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de vente ambulante au moyen de Food-Bikes.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**